

AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DES
RESSOURCES ET DE LA
PERFORMANCE**
Direction des Affaires
Juridiques

DECISION :

Le Maire de la Ville d'Avignon

AVIGNON, le **08 AOUT 2025**

Le Maire de la Commune d'Avignon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22, 16ème alinéa,

Vu la délibération du 04 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire pour « agir devant toute instance ou juridiction française au nom de la Commune et d'intenter les actions en justice en défense »,

Vu l'article 1 de l'arrêté municipal du 22 novembre 2023 portant délégation de signature de Madame le Maire à Madame CAUGANT Caroline, Directrice des affaires juridiques,

Vu la requête présentée par Madame SAENZ-TAMAYO Sandra devant le Tribunal Administratif de Nîmes, enregistrée le 25 juillet 2025, aux fins d'annulation du titre exécutoire n° 02800-2025-1423, émis le 30 mai 2025 par le centre des finances publiques, trésorerie municipal d'Avignon d'un montant de 30 764,85 euros.

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un avocat spécialisé.

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : De mandater Me Jean-Marc MAILLOT, Cabinet MAILLOT Avocats Associés, 215 Allées des Vignes, 34980 Montferrier-Sur-Lez, afin de défendre les intérêts de la Commune d'Avignon dans l'affaire qui l'oppose à Madame Sandra SAENZ-TAMAYO, devant le Tribunal Administratif de Nîmes

Dossier n°2503146-2

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif de Nîmes peut aussi être saisi par l'application information « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour le Maire,
Par délégation,

La Directrice des Affaires Juridiques,
Caroline CAUGANT

